

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD20112706-0025-DE
Date de signature : 01/07/2011
Date de réception : 01/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)
Membres absents : M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Tille et de ses affluents - Délimitation du périmètre - Avis du Conseil Municipal

Mme MODDE au nom de la commission de l'écologie urbaine , expose :

Mesdames, Messieurs,

Le bassin de la Tille représente un enjeu stratégique de premier ordre au niveau régional. Les enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont multiples et concernent à la fois la qualité et la quantité des eaux.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Tille a été identifié comme prioritaire dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône - Méditerranée et devra être réalisé avant la fin 2015.

Il représente l'outil nécessaire pour l'organisation de la gestion de l'eau à long terme sur le territoire dans un esprit de concertation, de protection et de partage d'une ressource particulièrement sensible et indispensable.

Afin d'appréhender au mieux l'ensemble de ces problématiques, le périmètre hydrologique du bassin versant de la Tille a été délimité pour constituer à terme, l'emprise territoriale sur laquelle seront mises en œuvre les orientations définies par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il est représenté sur la carte jointe au rapport.

Cette procédure s'engage sous la responsabilité des services de l'Etat de Côte d'Or et de Haute Marne (117 communes sont concernées dont 110 en Côte d'Or) en partenariat étroit avec l'Agence de l'eau en charge du secrétariat technique du comité de bassin et en liaison avec le comité de rivière de la Tille et l'établissement public territorial du bassin Saône et Doubs.

L'élaboration du SAGE a vocation à établir, de façon concertée, des règles communes de gestion de l'eau sur le bassin afin d'améliorer la gestion de l'eau dans le cadre de différentes thématiques pré-identifiées :

- dresser un constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique et un recensement des usages qui lui est lié,
- définir les objectifs de qualité, de quantité et de préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides,
- préciser les priorités à retenir pour atteindre les objectifs fixés,
- évaluer les moyens économiques et financiers.

La phase préliminaire doit permettre la délimitation du périmètre d'élaboration du SAGE et la constitution de la commission locale de l'eau par l'autorité préfectorale.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, donner un avis favorable à la délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Tille et de ses affluents dans les conditions proposées.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ